



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS PUBLIC
CONSULTATION ÉCRITE
(en remplacement d'une assemblée publique de consultation
concernant diverses demandes de dérogation mineure)

Durant la période d'état d'urgence sanitaire, le processus de consultation qui fait l'objet du présent avis remplace le processus usuel de consultation des personnes intéressées.

Lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **lundi 8 février 2021**, à 19 h 30, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice, située au 111, route des Pionniers, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Demande numéro 1

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé sur le Grand Rang (lot 3 122 124 du cadastre du Québec) dans le secteur de la route Corcoran.

Description de la demande :

La demande vise à permettre qu'à la suite d'une opération cadastrale, cinq des six lots projetés puissent avoir une largeur de l'ordre de 12 mètres plutôt que 14 mètres, comme prévu au tableau 4.1 de l'article 4.2.1 du *Règlement de lotissement 584-15*.

La demande vise également à autoriser que suite au lotissement projeté, les terrains puissent avoir des lignes latérales parallèles à la ligne de lot originaire et que les angles formés avec la ligne de rue soient inférieurs à 70 degrés plutôt qu'être supérieurs à 70 degrés, comme prévu aux dispositions applicables de l'article 4.5.1 de ce même règlement.

Demande numéro 2

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé sur le rang Gosford (lot 4 490 886 du cadastre du Québec).

Description de la demande :

La demande vise à permettre qu'à la suite d'une opération cadastrale, les deux lots projetés puissent avoir une largeur de l'ordre de 87,72 mètres plutôt que 100 mètres, comme prévu à l'article 4.6.1 du *Règlement de lotissement 584-15*.

Demande numéro 3

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 476, rang Saguenay (lot 4 491 639 du cadastre du Québec) dans le secteur du lac Alain.

Description de la demande :

La demande de dérogation vise à autoriser que le garage existant puisse être localisé à une distance de l'ordre de 1,0 mètre de la ligne latérale gauche plutôt qu'à 1,2 mètre, comme prévu aux dispositions applicables de l'article 10.3.2 du *Règlement de zonage 583-15*.

Commentaires

Toute personne désirant transmettre des commentaires relativement à l'une ou l'autre de ces dérogations mineures doit le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication à l'adresse urbanisme@villesaintraymond.com.

Donné le 21 janvier 2021.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA